

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1923)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: La proposition Dumont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La proposition Dumont.

M. Dumont demande «que dans les expositions de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses chaque membre ait de droit une œuvre acceptée, puisqu'il remplit les conditions exigées par le règlement et offre les garanties nécessaires».

Proposition de la Section de St-Gall: changement de l'art. 31 des statuts.

Texte actuel:

Toute section d'au moins	5	membres	a droit à	1	délégué;
"	"	"	"	20	" " " " 2 délégués;
"	"	"	"	40	" " " " 3 "
"	"	"	"	60	" " " " 4 "

et ainsi de suite.

Propositions de changement:

Toute section de	5—20	membres	a droit à	1	délégué;
"	"	"	"	20—50	" " " " 2 délégués;
"	"	"	"	de plus de 50	" " " " 3 "

Cette proposition vise à parer à la prépondérance des très grandes sections tout en leur permettant de se faire valoir.

Notre Journal.

Le Comité central, sous l'impression quelque peu pénible des discussions et critiques répétées depuis des années au sujet de notre Journal, a décidé de présenter à l'Assemblée générale des propositions fermes. Il a chargé une sous-commission (MM. Stauffer et Huber) d'étudier la question et les suggestions faites et de présenter un rapport. Ceci fut fait à la séance du 12 mai 1923.

M. Stauffer propose l'édition d'un Annuaire (Chronique) de la Société, contenant le rapport du Comité central, les rapports des Comités de section, des rapports sur la vie artistique de notre pays, des essais illustrés, etc.